

## LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

### DEFINITIONS

- ▶ La **licence sportive** est un acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de celle-ci.
- ▶ Le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport est une obligation définie par la loi Buffet du 23 Mars 1999.
- ▶ Tout pratiquant sportif doit présenter, pour obtenir une licence, un certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique sportive délivré par son médecin.

### SPECIFICITES FF SPORT U

- ▶ Il existe 3 types de licences à la FF Sport U :
  - licence compétiteur
  - licence dirigeant
  - licence arbitre
- ▶ La licence FF Sport U présente la particularité d'être multisport et de donner l'accès à l'ensemble des disciplines organisées par la Fédération.

### CONSEILS

- ▶ Le sportif n'a pas le droit de pratiquer une compétition s'il ne possède pas de certificat médical. La non présentation de ce certificat peut avoir des conséquences administratives (par exemple la perte du match ou de la rencontre).
- ▶ En cas de non présentation de ce certificat, la licence n'est pas valable. Vous risquez donc de ne pas être assuré en cas d'accident ou en cas de responsabilité civile si par malheur vous blessez quelqu'un lors de la pratique sportive.
- ▶ Profitez d'une visite chez votre médecin traitant pour compléter le certificat médical type de la FF Sport U !

